

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décret du 12 mars 2020 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique par transformation d'une association et abrogeant le décret portant reconnaissance de l'association comme établissement d'utilité publique**

NOR : *INTD1933029D*

Par décret en date du 12 mars 2020 :

- est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation Le Refuge », dont le siège est à Montpellier (34), par transformation de l'association dite « Association Nationale Le refuge » en application de l'article 20-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 ;
- sont approuvés les statuts (1) de cette fondation ;
- est abrogé le décret du 16 août 2011 portant reconnaissance comme établissement d'utilité publique de l'« Association Nationale Le Refuge », dont le siège est à Montpellier (34).

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social de la fondation.